

Projekt : 208684 - Evaluations ausgewählter Massnahmen des Aktionsplans Strategie Biodiversität Schweiz

Meldungs Nr 1151411 | OB01 | Evaluation de mesures du PA de la Stratégie Biodiversité CH

Status: Validé

Appel d'offres

En-tête du formulaire

Doc id: 1151411

Dok Type: OB01

Utilisateur: 393732

Référence de votre dossier: Evaluation de mesures du PA de la Stratégie Biodiversité CH

Genre de marché: Marché de services

Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux: Oui

Mode de procédure choisi: Procédure ouverte

Date de publication souhaitée Simap: 04.09.2020

Service d'adjudication responsable: Propre responsabilité

Institution (Office): Office fédéral de l'environnement

Courriel de l'entité de validation: sans indications

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur/Entité adjudicatrice: Office fédéral de l'environnement OFEV, Division Biodiversité et paysage BeP, Section Politique de la biodiversité PB, CH-3003 Berne

Lieu du service d'achat/entité adjudicatrice: Berne

Canton du service d'achat/entité adjudicatrice: BE

Service organisateur/Entité organisatrice: Office fédéral de l'environnement OFEV, Division Biodiversité et paysage BeP, Section Politique de la biodiversité PB

à l'attention de: Analyse des effets 2022 du plan d'action de la Stratégie Biodiversité CH - WTO, ne pas ouvrir s.v.p.

Adresse: Worblentalstrasse 68, Ittigen

NPA/Localité: 3003 Berne

Pays: Suisse

Téléphone: +41 58 462 93 89

Fax: +41 58 463 89 74

E-mail: bnl@bafu.admin.ch

URL: www.ofev.admin.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Selon l'adresse indiquée au point 1.1

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

12.10.2020

Remarques: Le soumissionnaire peut poser des questions de manière anonyme sur le forum de la plateforme www.simap.ch si, lors de la préparation de l'offre, des incertitudes se manifestent. Les questions déposées après la date limite ne seront pas traitées. Les soumissionnaires sont informés par e-mail dès la publication des réponses sur www.simap.ch.

Aucune question n'est réceptionnée ni aucune réponse fournie en dehors de ce forum (Exception: commande des annexes 6, 7 et 8 selon l'article 6.1.3 du cahier des charges).

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 28.10.2020

Délais spécifiques et exigences formelles: L'offre complète doit être envoyée à l'OFEV en 2 exemplaires (1 exemplaires papier et 1 au format électronique sur une clé USB) à l'adresse indiquée:

a) Remise en mains propres auprès de l'OFEV : Les offres doivent être déposées à la loge de l'OFEV au plus tard dans les délais indiqués ci-dessus 08:00 - 12:00 et 13:00 - 16:00, contre remise d'un accusé de réception.

b) Remise par courrier: Le cachet postal ou le justificatif à code-barres d'un office de la Poste suisse ou d'un office de poste étranger reconnu fait foi en ce qui concerne le délai de remise (l'affranchissement effectué par les entreprises n'est pas considéré comme un timbre postal).

c) Remise à une représentation diplomatique ou consulaire suisse à l'étranger: Le soumissionnaire est tenu d'envoyer l'accusé de réception de la représentation en question par fax ou email, au donneur d'ordre dans les délais de soumission.

Le soumissionnaire (seul ou à plusieurs) doit dans tous les cas pouvoir prouver que l'offre a été déposée dans les délais.

Les offres soumises hors délai ne seront pas prises en considération.

1.5 Date de l'ouverture des offres

Date: 03.11.2020

Lieu: Berne

Remarques: L'ouverture de l'offre aura lieu au plus tard à la date mentionnée ci-dessus et n'est pas publique.

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Confédération (Administration fédérale centrale)

2. Objet du marché

2.1 Catégorie de services CPC:

[27] Autres prestations

2.2 Titre du projet du marché

Evaluation de diverses mesures du Plan d'action de la Stratégie Biodiversité Suisse

2.3 Référence / numéro de projet

Analyse effets 2022 PA Stratégie Biodiversité CH

2.4 Marché divisé en lots?

Oui (sans spécification)

Les offres sont possibles pour tous les lots

2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 90720000 - Protection environnementale

2.6 Description détaillée des tâches

La procédure d'appel d'offres a pour objectif de trouver un ou plusieurs adjudicataires pour évaluer 17 projets du plan d'action de la Stratégie Biodiversité Suisse dans le domaine des infrastructures ferroviaires et routes nationales et de la protection des oiseaux de même que divers projets individuels. Selon la description des lots, le lot I porte sur l'évaluation de sept projets visant le même type d'effet, le lot II, sur l'évaluation de dix projets individuels aux contenus divers. L'exécution du mandat comprend :

- Examen des thématiques des projets et de la méthodologie utilisée selon l'état des projets au début du mandat et des progrès réalisés
- Élaboration d'un plan détaillé (y c. planification des étapes)
- Présentation des résultats des travaux lors de séances
- Compte-rendu régulier
- Rédaction des rapports d'évaluation

2.7 Lieu de la fourniture du service

Suisse

2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Début: 01.01.2021, Fin: 30.06.2022

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Non

2.9 Options

Non

2.10 Critères d'adjudication

CAd pour lot I et lot II:

CAd1 Compréhension du mandat Pondération 10%

CAd2 Fixation des objectifs et thématique Pondération 10%

CAd3 Conception des évaluations et compte-rendu Pondération 15%

CAd4 Étapes de travail et calendrier Pondération 10%

CAd5 Prix Pondération 25%

CAd6 Équipe de projet Pondération 20%

CAd7 Présentation Pondération 10%

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Non

2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

2.13 Délai d'exécution

sans indications

3. Conditions

3.1 Conditions générales de participation

Toutes les entreprises disposant des compétences économiques et techniques suffisantes qui remplissent des critères d'aptitude suivants sont appelées à déposer une offre en CHF. Les preuves relatives aux critères d'aptitude (CAp) énumérés ci-après doivent être fournies dans leur intégralité et sans restriction ni modification en même temps que l'offre, faute de quoi il ne sera pas entré en matière sur cette dernière.

3.2 Cautions/garanties

Aucune

3.3 Conditions de paiement

Le montant net de la facture électronique établie en bonne et due forme, en francs suisses et augmenté de la TVA, est payé dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture.

Vous trouverez de plus amples informations concernant la facturation électronique sur le site Internet suivant:

<http://www.erechnung.admin.ch/f/index.php>

3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Tous les prix doivent être indiqués en francs suisses, hors TVA. Les prix hors TVA incluent les assurances, les frais, les cotisations

sociales, les transports et les droits de douane, etc.

3.5 Communauté de soumissionnaires

sont admises. Les communautés de soumissionnaires doivent désigner une entreprise chargée de la direction du projet (représentation, coordination, facturation, etc.) et indiquer les noms et les rôles de tous leurs membres.

3.6 Sous-traitance

est admise. Si le soumissionnaire fait appel à des sous-traitants pour l'exécution des prestations, il assume la responsabilité générale du projet. Il indique les noms et les rôles de tous ses sous-traitants.

Il n'existe aucune relation commerciale ou contractuelle entre l'OFEV et les sous-traitants. La responsabilité solidaire est expressément exclue.

3.7 Critères d'aptitude

conformément aux critères suivants:

Description des lots I et II

Le lot I concerne sept évaluations de projets, lesquelles sont réparties en deux paquets visant chacun un certain type d'effet. Cette manière de procéder doit permettre d'exploiter les synergies et d'économiser des ressources. Il s'agit de projets dans le domaine des infrastructures ferroviaires et des routes nationales (paquet 1) et de projets dans le domaine de la protection des oiseaux (paquet 2).

Le lot II porte sur la réalisation de dix évaluations individuelles aux contenus divers. Par conséquent, une procédure ad hoc doit être élaborée pour chacune d'elles selon les priorités définies (Output/Outcome/Impact). La réalisation de ces dix évaluations fait l'objet d'un seul lot pour des questions d'efficacité.

CAP pour lot I et lot II:

CAP1 Capacité économique/financière

Le soumissionnaire dispose de la capacité économique et financière nécessaire à l'exécution du mandat.

CAP2 Expérience

Le soumissionnaire dispose d'une expérience suffisante dans les domaines suivants :

- évaluation ;
- politique environnementale (en particulier en matière de biodiversité) ;
- exécution de la politique en Suisse (structures, acteurs, procédures, processus).

Le soumissionnaire justifie cette expérience au moyen d'un projet de référence par domaine (évaluation, politique environnementale, politique en matière de biodiversité, exécution de la politique en Suisse), qu'il a réalisé durant ces dix dernières années.

CAP3 Ressources humaines

Le soumissionnaire dispose du personnel nécessaire à l'exécution des prestations décrites dans le cahier des charges.

CAP4 Interlocuteur (personnes-clés)

Le soumissionnaire dispose d'un interlocuteur qui prend la fonction de chef de projet (CP) et assume la responsabilité du mandat, et d'un suppléant.

Les personnes-clés (CP et suppléant) disposent d'une expérience suffisante dans des projets environnementaux d'une ampleur et d'une complexité comparables et nécessitant des compétences techniques semblables. Ils justifient cette expérience au moyen d'une référence au moins au cours des dix dernières années.

CAP5 Connaissances linguistiques des personnes-clés

Le soumissionnaire prouve qu'il emploie dans son équipe des personnes qui sont capables de communiquer en allemand et en français (à l'écrit et à l'oral), de même que d'élaborer et de fournir en français ou en allemand les résultats des projets et la documentation y afférente.

CAP6 Remplacement

Le soumissionnaire est disposé à remplacer les collaborateurs qu'il met à disposition si des raisons importantes l'exigent. L'adjudicateur évalue les prestations et l'engagement des personnes mises à disposition par le soumissionnaire et le travail qui leur est attribué sont évalués par l'adjudicateur. Si celles-ci ne satisfont pas aux exigences et critères indiqués dans le cahier des charges et les annexes de celui-ci, le soumissionnaire est tenu de prendre position. L'adjudicateur décide ensuite s'il va obliger le soumissionnaire à remplacer, dans un intervalle de quatorze jours, les personnes concernées par du personnel remplissant les exigences.

Durant l'exécution du mandat, il peut se produire d'autres faits constituant de justes motifs du remplacement du personnel (résiliation de contrat, congé de longue durée, accident, maladie, etc.). Dans tous les cas, le soumissionnaire est tenu de remplacer le collaborateur concerné par une personne possédant des qualifications équivalentes. L'engagement dans d'autres projets du mandataire n'est pas considéré comme un juste motif.

CAP7 Principes de la procédure et égalité salariale

a) Respect des principes de la procédure

Le soumissionnaire confirme que lui et ses sous-traitants respectent les principes mentionnés dans le formulaire « Déclaration du soumissionnaire » de la Conférence des achats de la Confédération (CA).

b) Justificatif supplémentaire concernant le respect de l'égalité salariale entre femmes et hommes

Les soumissionnaires qui emploient plus de 50 personnes et leurs sous-traitants de premier niveau qui emploient plus de 50 personnes doivent justifier du respect de l'égalité salariale entre femmes et hommes non seulement en signant le formulaire « Déclaration du soumissionnaire », mais également en prouvant que leurs pratiques salariales ont été vérifiées.

CAp8 Acceptation des conditions générales (CG) de la Confédération relatives à l'achat de services (édition de septembre 2016 / état de septembre 2016).

Le soumissionnaire accepte les conditions générales (CG) de la Confédération relatives à l'achat de services (édition de septembre 2016 / état de septembre 2016).

Internet-Link :

<https://www.beschaffung.admin.ch/bpl/fr/home/auftraege-bund/agb.html>

CAp9 Acceptation du projet de contrat

Le soumissionnaire est disposé à accepter sans réserve le projet de contrat figurant à l'annexe 4 du présent cahier des charges.

CAp10 Acceptation du calendrier et de l'emplacement des séances

En cas d'adjudication, le soumissionnaire est en mesure de respecter les délais et de commencer les travaux immédiatement ; il est disposé à accepter le site de l'adjudicateur comme lieu de réunion (Office fédéral de l'environnement, Ittigen).

3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au : sans indications

Prix: aucun

Conditions de paiement : aucun

3.10 Langues acceptées pour les offres

Allemand, Français

3.11 Validité de l'offre

180 Jours à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous www.simap.ch

Dossier disponible à partir du: 12.09.2020

jusqu'au: 28.10.2020

Langues du dossier d'appel d'offres: Allemand

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: Le dossier d'appel d'offre n'est disponible qu'en allemand et est téléchargeable sous www.simap.ch. Aucun document ne sera transmis au soumissionnaire.

4. Autres informations

4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC

Aucune

4.2 Conditions générales

Conditions générales (CG) de la Confédération relatives à l'achat de services (édition de septembre 2016 / état de septembre 2016).

Lien d'Internet:

<https://www.beschaffung.admin.ch/bpl/fr/home/auftraege-bund/agb.html>

4.3 Négociations

sont réservées. Le service demandeur engage des négociations sur les prix uniquement lorsque des circonstances particulières l'exigent, notamment lorsque les exigences doivent être clarifiées ou précisées, ou lorsqu'il estime que le prix est inhabituel.

4.4 Conditions régissant la procédure

Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.

4.5 Autres indications

L'acquisition se fera sous réserve de l'état d'avancement du projet et de la disponibilité des crédits.

L'adjudicateur se réserve le droit de se faire fournir les prestations adjudgées en faveur d'autres services demandeurs de l'administration fédérale.

La préparation des offres n'est pas rémunérée. Les documents d'appel d'offres ne seront pas retournés. L'ouverture des offres n'est pas public.

En cas de divergence entre les versions allemande et française de l'appel d'offre, la version allemande fait foi.

La société qui soutient la procédure d'appel d'offre (Amberg Engineering AG, 8105 Regensdorf-Watt), est exclue de la procédure de soumission en raison de sa participation à la préparation de la procédure d'acquisition.

4.6 Organe de publication officiel

www.simap.ch

4.7 Indication des voies de recours

Conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St. Gall. Le mémoire de recours, à présenter en deux exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.
